

Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 décembre 2022

n° 170-22

Objet : *RS - Mon Pass' Renov - Renouvellement de la convention de valorisation des opérations d'économie d'énergie CEE avec Vos Travaux Eco*

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 08 décembre 2022

délibération n° 170-22

objet **RS - Mon Pass' Renov - Renouvellement de la convention de valorisation des opérations d'économie d'énergie CEE avec Vos Travaux Eco**

Philippe Gamen en l'absence de Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que Grand Chambéry déploie le service Mon Pass' Renov et dans ce cadre, instaure des partenariats afin de mobiliser des financements à la rénovation énergétique pour les propriétaires privés, comme par exemple les CEE (certificats d'économie d'énergie). Cette action participe de la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz...) appelés obligés. Les CEE sont obtenus en contrepartie de travaux réalisés par des porteurs de projets (particuliers, entreprises, bailleurs, syndicats et collectivités) qui ont entraîné une réduction de la consommation d'énergie. Chaque économie d'énergie réalisée donne droit à la création d'un certificat. Le porteur de projet peut revendre ce certificat à un obligé, lui permettant ainsi de bénéficier d'une aide financière, et à l'obligé de respecter son obligation d'achat.

Dans un souci d'efficacité, de mutualisation des besoins des collectivités et afin d'obtenir les offres les plus attractives possible (prix d'achat pour les propriétaires), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par l'intermédiaire de sa structure AURA EE, a lancé un appel à manifestation d'intérêt en 2019 auprès des obligés pour le montage de dossiers et la rémunération des CEE liés aux travaux des propriétaires. Six obligés ont rendu réponse et, après concertation, la proposition de Vos Travaux Eco a été jugée la plus pertinente par l'ensemble des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE).

En application de la décision n° 135-19 du Bureau du 26 septembre 2019, Grand Chambéry a signé une convention de valorisation des opérations d'économie d'énergie (CEE) le 27 septembre 2019 avec Vos Travaux Eco.

Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2021.

Depuis la mise en en ligne de la demande de dépôt de dossier CEE sur son site internet, 2 886 dossiers ont été déposés et 564 ont été financés pour un montant de 675 046 €.

La convention est un véritable atout pour les propriétaires en garantissant une offre CEE facile d'accès et de qualité.

Aussi, sur la base des bilans positifs des différentes PTRE, AURA EE a proposé une nouvelle convention pour jusqu'au 31 décembre 2025. Cette convention permet de maintenir et de renforcer le partenariat avec Vos Travaux Eco, acteur majeur dans le marché des CEE.

Cette convention ne prévoit aucune contrepartie financière pour Grand Chambéry.

De plus depuis le 1^{er} juillet 2022, les CEE Rénovation Globale se cumulent avec Ma Prime Renov Sérénité pour permettre aux ménages modestes et très modestes de réaliser des travaux de rénovation encore plus performants. Les CEE Rénovation Globale sont également mobilisables pour les publics hors plafond de ressources qui réalisent une rénovation dont le gain énergétique est supérieur à 55 %.

Les CEE Rénovation Globale sont également cumulables avec la nouvelle aide Ma Prime Renov Copropriété.

Trois copropriétés ont bénéficié de ces deux dispositifs financiers en 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 03 février 2022 déléguant au Bureau les conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de valorisation des opérations d'économie d'énergie conclue entre Grand Chambéry et Vos Travaux Eco jusqu'au 31 décembre 2025, ci-jointe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **170-22**

Objet de l'acte : RS - Mon Pass' Renov - Renouvellement de la convention de valorisation des opérations d'économie d'énergie CEE avec Vos Travaux Eco

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 16 décembre 2022

Annexe(s) :
Convention de valorisation des opérations d'économies d'énergie CEE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28554H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28554H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022